

nel des Nations Unies sur un nouveau système d'ajustement des pensions, figurant à l'annexe V du rapport du Comité à l'Assemblée générale pour 1975;

2. *Prie* le Comité mixte de lui proposer, lors de sa trente et unième session, un système unifié et durable, répondant aussi équitablement que possible aux besoins des retraités, dont le financement n'exige pas d'accroître les charges financières actuelles ou futures des Etats Membres;

II

AMENDEMENTS AUX STATUTS DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

1. *Décide* d'apporter aux statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, sans effet rétroactif, à compter du 1^{er} janvier 1976, les modifications indiquées dans l'annexe VII du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, remaniées conformément à la suggestion faite au paragraphe 3 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à l'exception des modifications tendant à prolonger la durée maximale de la période d'affiliation;

2. *Prie* le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies d'étudier la possibilité de relever les prestations versées en cas de décès et d'invalidité, compte tenu de la situation actuarielle de la Caisse, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session;

III

DÉPENSES D'ADMINISTRATION

Approuve les dépenses, directement à la charge de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, d'un montant total net de 2 657 000 dollars pour 1976 et des dépenses additionnelles d'un montant total net de 206 300 dollars pour 1975 aux fins de l'administration de la Caisse, conformément à l'état estimatif présenté dans l'annexe III du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

IV

OBSERVATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

1. *Approuve* les observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 14, 22 et 27 de son rapport;

2. *Approuve également* les observations formulées par le Comité consultatif au paragraphe 8 de son rapport et tendant à ce que le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies soit autorisé pour une nouvelle période expérimentale d'un an à compléter les contributions volontaires versées au Fonds de secours par une somme de 100 000 dollars au maximum.

2442^e séance plénière
16 décembre 1975

3527 (XXX). Placements dans les pays en développement

L'Assemblée générale,

Considérant que, au paragraphe 2 de la section IV de sa résolution 3354 (XXIX) du 18 décembre 1974, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prêter une attention particulière aux possibilités de placements intéressants dans les pays en développement,

Constatant que les placements que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a faits directement dans les pays en développement sont extrêmement réduits,

Prie le Secrétaire général d'intensifier ses efforts pour augmenter substantiellement les placements que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies effectue directement dans les pays en développement à des conditions sûres et rentables et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session.

2442^e séance plénière
16 décembre 1975

3528 (XXX). Précautions visant à éviter que les fluctuations monétaires n'entraînent des pertes sur les placements

L'Assemblée générale,

Reconnaissant qu'une saine politique de placements doit tenir compte de la nécessité d'éviter des pertes dues aux fluctuations monétaires,

Tenant compte de ce que le Groupe de travail de l'instabilité monétaire a convenu que les placements de l'Organisation des Nations Unies devaient être faits dans des monnaies saines, comme il est dit au paragraphe 50 du rapport du Groupe de travail⁵²,

Ayant présent à l'esprit le contenu du paragraphe 29 du rapport du Secrétaire général sur les placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies⁵³,

Prie le Secrétaire général de faire en sorte que les placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies soient effectués en prenant toutes les précautions possibles pour éviter les pertes dues aux fluctuations monétaires.

2442^e séance plénière
16 décembre 1975

3529 (XXX). Inclusion de Vienne dans le plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 3350 (XXIX) du 18 décembre 1974,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général⁵⁴ et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵⁵,

Réaffirmant la nécessité d'assurer l'utilisation la plus rationnelle et la plus économique par l'Organisation des Nations Unies des locaux disponibles pour l'installation de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de l'Agence internationale de l'énergie atomique au centre du Donaupark, à Vienne, après achèvement des travaux de

⁵² A/9773.

⁵³ A/C.5/1684.

⁵⁴ A/10348.

⁵⁵ A/10454.

construction, et la meilleure utilisation possible des locaux à usage de bureaux qu'y fournit le Gouvernement autrichien,

Notant que le Gouvernement autrichien a offert à l'Organisation des Nations Unies d'utiliser les locaux auxquels l'Agence internationale de l'énergie atomique s'est déclarée prête à renoncer dans le bâtiment dit tour A-2 du centre du Donaupark,

Considérant que les rapports du Corps commun d'inspection sur l'utilisation des locaux à usage de bureaux dans les organismes des Nations Unies à New York et à Genève⁵⁶ seront examinés par l'Assemblée générale à sa trente et unième session,

1. *Autorise* le Secrétaire général à informer le Gouvernement autrichien que l'Organisation des Nations Unies est disposée à examiner son offre concernant les locaux supplémentaires susmentionnés;

2. *Approuve* la suggestion du Secrétaire général selon laquelle l'installation d'organismes ou de services de l'Organisation des Nations Unies dans le centre du Donaupark, à Vienne, faciliterait l'obtention de locaux pour faire face aux besoins futurs de divers organismes et services;

3. *Exprime l'opinion* que, lorsque les travaux du Donaupark seront terminés, et si les locaux actuels

aux présents sièges sont intégralement utilisés, l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas acquérir de locaux supplémentaires à usage de bureaux à New York ou à Genève sans avoir envisagé d'abord d'utiliser les locaux disponibles à Vienne;

4. *Prie* le Secrétaire général, après avoir pris en considération les observations et propositions formulées à la trentième session de l'Assemblée générale au cours du débat sur l'inclusion de Vienne dans le plan des conférences, de présenter à l'Assemblée lors de sa trente et unième session — outre des renseignements détaillés sur les incidences administratives, opérationnelles, financières et sociales à considérer, et après avoir consulté les gouvernements des autres pays où l'Organisation des Nations Unies a des bureaux et qui pourraient être intéressés — un rapport circonstancié sur l'utilisation optimale des locaux à usage de bureaux par les organismes et services de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux qui sont financés à l'aide de fonds extra-budgétaires, pour permettre à l'Assemblée de se prononcer sur la question en connaissant parfaitement la situation existante, ainsi que les exigences et besoins futurs des divers organismes en la matière.

2442^e séance plénière
16 décembre 1975

3531 (XXX). Budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975

A

OUVERTURE DE CRÉDITS FINALE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1974-1975

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1974-1975 :

1. Le crédit de 606 033 000 dollars des Etats-Unis qu'elle a ouvert par sa résolution 3359 A (XXIX) du 18 décembre 1974 est augmenté de 6 517 000 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :

	<i>Crédits ouverts par la résolution 3359 A (XXIX)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
TITRE PREMIER. — Politiques, direction et coordination d'ensemble			
1 ^{er} . Organes directeurs (l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires	9 030 000	(1 045 000)	7 985 000
2. Services relevant directement du Secrétaire général .	7 561 000	349 000	7 910 000
TOTAL, TITRE PREMIER	16 591 000	(696 000)	15 895 000
TITRE II. — Activités politiques et maintien de la paix			
3. Organes directeurs	7 544 000	(2 092 000)	5 452 000
4. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	6 916 000	(121 000)	6 795 000
5. Missions spéciales	22 346 000	160 000	22 506 000
TOTAL, TITRE II	36 806 000	(2 053 000)	34 753 000
TITRE III. — Activités économiques et sociales			
6. Organes directeurs	2 788 000	34 000	2 822 000
7. Département des affaires économiques et sociales . .	34 998 000	(1 603 000)	33 395 000
7A. Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales	396 000	(308 000)	88 000
8. Commission économique pour l'Europe	11 250 000	1 443 300	12 693 300
9. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	12 255 000	122 000	12 377 000
10. Commission économique pour l'Amérique latine . .	14 069 000	(132 000)	13 937 000